Legourd Conseil Formation

DISCO 2

Disconnecteurs : Renouvellement

Vérification et entretien (contrôle) annuel obligatoire des ensembles de protection contre les retours d'eau

Formation réglementaire

Agrément du S.R.I.P.S.

1 jour (7 heures)
8 h 30 – 17 h 00

Objectifs

- Rédiger les **fiches actualisées d'entretien annuel** (contrôle réglementaire) **et de mise en service** des protections sanitaires.
- Approfondir la méthodologie pour le choix **et l'implantation des protections sanitaire.**
- Approfondir les **technologies des différentes marques de protections sanitaire du marché**
- Connaître les principales dispositions de **l'arrêté du 10 septembre 2021 et de la norme EN 1717.**
- Utiliser le **carnet sanitaire.**

Public visé - Recommandations

- Techniciens assurant l'installation, **l'entretien** (« contrôle réglementaire ») **des dispositifs de protection sanitaire**.
- **ATTENTION** : le renouvellement doit impéra-tivement se faire **AVANT la date de fin de validité**.

Prérequis

- Personnel dont **l'attestation de compétence** arrive **à échéance** (3 ans).

Méthode pédagogique

- Écoute et adaptation au groupe. Réponses aux questions et partage des retours d'expériences.
- Un poste de travail et une mallette de contrôle par stagiaire.

Finalité de la formation

- Obtenir une **nouvelle attestation** de compétence professionnelle pour pouvoir réaliser **l'entretien (contrôle) annuel réglementaire obligatoire** des **disconnecteurs BA et des clapets EA.**

Coût (HT)

- **430 € par personne**, restauration comprise

Lieu

- Legourd Conseil Formation
  à SAINT-OUEN-SUR-SEINE (93400)





Contenu

- Réponses aux questions et **retours d'expériences.**
- **Actualisation des connaissances réglementaires** (arrêté du 10 septembre 2021, normes et guides techniques).
- Méthode d'évaluation des **risques sanitaires**.
- Méthode pour le choix et l'installation des **équipements de protection adaptés**.
- Mise en service, entretien (contrôle) et maintenance des protections à l'aide des **fiches actualisées.**

- **Validation des compétences**

  Examen pratique

  « Attestation de compétence professionnelle à la maintenance des ensembles de protection contre les retours d'eau » remise à l'employeur (si réussite aux épreuves)

  VALIDITÉ 3 ans :
  date de fin de validité à ne pas dépasser
  En cas de dépassement, la personne devra être réinscrite en formation INITIALE de 3 jours.

LEGOURD CONSEIL FORMATION ▲ SIRET 488 166 786 00019 ▲ APE 8559 A ▲ TVA IC°FR93488166786 ▲ 01 69 51 36 85 ▲ info@legourd.com
SAS capital 1 866,98 € ▲ RCS Evry ▲ Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 91 05949 91 auprès du préfet d'Ile-de-France